



Maître d'ouvrage: Patrimoine SA Languedocienne et La coopérative la Toulousaine d'habitations
Tél : 05 62 36 26 41 - mail : karine.danglard@sa-patrimoine .com



Représenté par: Pascal BARBOTTIN

Directeur Général de Patrimoine SA Languedocienne, entreprise pour l'habitat social à Toulouse et Midi Toulousain



INDICATEURS

15 villas et 25 logements intermédiaires - certifiés Habitat et Environnement et labellisés BBC - effinergie



DESCRIPTION DE LA MISSION

La démarche est basée sur le référentiel Habitat et Environnement Logement Millésime 2012. ATMOSphères accompagne la maîtrise d'ouvrage pour assurer le management environnemental de l'opération. Cela nécessite une implication permanente dans tous les choix de conception de notre ingénieur spécialiste des démarches HQE/ Développement Durable / Maîtrise de la demande en énergie.

En début de chaque phase, l'AMO établit un point de synthèse sur l'état du projet vis-à-vis de la démarche environnementale en attirant notamment l'attention de la Maîtrise d'Œuvre sur les observations communiquées par l'organisme certificateur.

Chaque document produit par la Maitrise d'Œuvre est analysé. L'AMO en Qualité Environnementale propose des actions correctives afin de respecter le référentiel et le programme de la maîtrise d'ouvrage.

L'AMO en QE fait le lien entre tous les intervenants de l'opération. Il est le garant que l'opération conserve les performances techniques et environnementales de sa conception à sa réception.

En phase exploitation, des documents tels que le guide des gestes verts permettent de pérenniser la démarche et transmettre le relais à l'utilisateur.



DATE DE LA MISSION

Réception des travaux Mai 2017



LES PARTENAIRES

Architecte : LSD Architectes - Cédric Dupuis

AMO en qualité environnementale
QUALITE ENVIRONNEMENTALE





Thèmes de la certification	Rubriques	H&E Profil A
Organisation	Rubriques d'Audit	
Th 1 : Management environnemental de l'opération	MEO ou SMEO : Management Environnemental de l'Opération (S pour Système)	•
Th 2 : Chantier propre	CP : Chantier Propre	•
Technique	Rubriques Techniques	
Th 3 : Energie – Réduction de l'effet de serre	MCE : Maîtrise des Consommations Electriques	•
	PE : Performance Energétique	•
Th 4 : Filière constructive – Choix des matériaux	CM : Choix des Matériaux	•
	DE : Durabilité de l'Enveloppe	•
Th 5 : Eau	GE : Gestion de l'Eau	•
	AE : Acoustique Extérieure	•
	AI : Acoustique Intérieure	•

Maitre d'ouvrage :

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE & LA COOPERATIVE

5, Place de la Pergola - 31000 Toulouse
Tel : 05 61 36 26 00 Fax : 05 61 36 26 00

AEMO

Mise à jour en fonction de la liste des intervenants tableau excel dans DROPBOX/MONTLAUR/DCE-CERQUAL-H&E

Maitrise d'œuvre :

MM Lissarrague Architecte Associés & N San Architecte Associés

16 Rue A. Vidal - 31000 Toulouse
Tel : 05 61 62 30 00 Fax : 05 61 62 56 26 email : ateliermm@mm-lissarrague.com

Revue de PROJET

seul le VOLET III - CCTP est analysé

BET VRD AROBAT

274 Rue Georges Clémenceau – Campus 1 – Bat B – 6530
Tel : 05 62 39 26 97 Fax 05 62 39 38 51 email : p.mairesse@arobat.fr

BET THERMIQUE ATMOSPHERES

16, Chemin du Tucol – 31790 Saint Jory
Tel : 05 61 35 40 43 Fax 05 61 35 40 95 email : j-pascal.ag@atmospheres-bet.fr

PAYSAGISTES URBANE

15, Allée de Bellefontaine – 31100 Toulouse
Tel : 05 61 63 61 41 Fax : 05 61 63 10 45 email : urbane@urbane.fr

CCTP – LOT N°02A	PATRIMOINE – SA LANGUEDOCIENNE & LA COOPERATIVE D'HABITATION	APD
GROS OEUVRE	CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS ET ACCESSION SOCIALES A MONTLAUR	PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE & LA COOPERATIVE

Chaque entreprise fournira la quantification et le type de déchets prévus à l'Entreprise de gros œuvre pour que cette dernière puisse prévoir les besoins et rotations des bennes en nombre suffisant.

Les frais de location de bennes, d'évacuation et d'élimination sont avancés par le présent lot et sont imputables au compte prorata.

Constat d'huissier

Avant les travaux, un constat d'huissier des bâtiments et abords existants comprenant la description exhaustive des lieux y compris des documents d'urbanisme sera établi.

Ce constat sera annexé au CCTP.

Tous travaux de gros œuvre et de maçonnerie sont inclusifs de l'opération.

Une copie de ce constat sera annexée au dossier de consultation des offres.

Implantations des bâtiments et des équipements.

Le titulaire du présent lot sera désigné Responsable Chantier Propre Général (RCPG) cf. charte chantier propre en annexe pour connaître son rôle et ses obligations.

L'Entreprise de gros œuvre devra compléter et remettre dans le mémoire technique en intégrant l'Engagement au respect des dispositions de la Charte Chantier Propre.

La référence à la charte Chantier Propre sera faite dans le mémoire technique.

Les altimétries des bâtiments et des équipements seront calculés par l'Entreprise de gros œuvre.

L'entrepreneur du présent lot n'aurait pas à fournir de plans de tracés d'implantation des bâtiments par un géomètre agréé.

Le Géomètre sera responsable envers l'entrepreneur des implantations géométriques et altimétriques.

L'entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

Etudes et plans d'exécution

L'entrepreneur aura à sa charge l'étude et la réalisation des documents d'exécution et d'atelier de chantier.

Ces plans pourront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots qui auront été transmis par l'intermédiaire du titulaire du présent lot, et faire également l'objet de vérification et visa par tous les entrepreneurs avant l'exécution.

L'entrepreneur du présent lot fera exécuter, à ses frais, les tracés d'implantation des bâtiments par un géomètre agréé.

Le Géomètre sera responsable envers l'entrepreneur des implantations géométriques et altimétriques.

L'entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

Etudes et plans d'exécution

L'entrepreneur aura à sa charge l'étude et la réalisation des documents d'exécution et d'atelier de chantier.

Ces plans pourront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots qui auront été transmis par l'intermédiaire du titulaire du présent lot, et faire également l'objet de vérification et visa par tous les entrepreneurs avant l'exécution.

L'entrepreneur du présent lot fera exécuter, à ses frais, les tracés d'implantation des bâtiments par un géomètre agréé.

Le Géomètre sera responsable envers l'entrepreneur des implantations géométriques et altimétriques.

L'entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

Etudes et plans d'exécution

L'entrepreneur aura à sa charge l'étude et la réalisation des documents d'exécution et d'atelier de chantier.

Ces plans pourront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots qui auront été transmis par l'intermédiaire du titulaire du présent lot, et faire également l'objet de vérification et visa par tous les entrepreneurs avant l'exécution.

L'entrepreneur du présent lot fera exécuter, à ses frais, les tracés d'implantation des bâtiments par un géomètre agréé.

Le Géomètre sera responsable envers l'entrepreneur des implantations géométriques et altimétriques.

L'entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

Etudes et plans d'exécution

L'entrepreneur aura à sa charge l'étude et la réalisation des documents d'exécution et d'atelier de chantier.

Ces plans pourront tenir compte de toutes les réservations, feuillures, etc. de tous les lots qui auront été transmis par l'intermédiaire du titulaire du présent lot, et faire également l'objet de vérification et visa par tous les entrepreneurs avant l'exécution.

L'entrepreneur du présent lot fera exécuter, à ses frais, les tracés d'implantation des bâtiments par un géomètre agréé.

Le Géomètre sera responsable envers l'entrepreneur des implantations géométriques et altimétriques.

L'entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

